

Encadrer et gérer les débits de boissons sur ma commune

Intervenante : **Lauriane MOUNIER FARAUT**, Formatrice et Directrice de l'ADM74

4 juillet

FORMATION PAYANTE SUR INSCRIPTION
(Financement par la collectivité ou par le DIF)

INFORMATIONS PRATIQUES



Montbrison



4 heures (8h30-
12h30 **ou**
13h30-17h30)



Élus et EPCI
(agents si places
disponibles)



15
participants

AU PROGRAMME

- 1 - Définir et identifier un débit de boissons au regard de différents critères
- 2 - Différencier les différents régimes de débits de boissons
- 3 - Les conditions préalables à l'ouverture d'un débit de boissons permanent ou temporaire
- 4 - Les démarches administratives liées aux débits de boissons
- 5 - Les pouvoirs de police du préfet et du maire

OBJECTIFS

Identifier les différents types de débits de boissons susceptibles d'être autorisés sur leur territoire.

Appliquer la réglementation adéquate.

S'INSCRIRE À LA FORMATION



Connectez-vous à votre Compte Formation AVANT de cliquer sur le lien ci-dessous



S'inscrire via l'AMF42
financement par la commune

OU



Mobiliser votre DIF élu
financement par la CDC

